



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 24 avril 2013 (25.04)
(OR. en)**

8814/13

**Dossier interinstitutionnel:
2011/0372 (COD)**

**VOTE 15
INF 59
PUBLIC 17
CODEC 888**

NOTE

Objet:

- Résultat du vote
- Règlement du Parlement européen et du Conseil du relatif à un mécanisme pour la surveillance et la déclaration des émissions de gaz à effet de serre et pour la déclaration, au niveau national et au niveau de l'Union, d'autres informations ayant trait au changement climatique et abrogeant la décision n° 280/2004/CE (première lecture)
- Adoption de l'acte législatif

3234^e session du Conseil de l'Union européenne
(Agriculture et pêche)
Luxembourg, 22 avril 2013

Le résultat du vote sur l'acte législatif visé ci-dessus est joint à la présente note.

Documents de référence: PE-CONS 1/13
7699/13 ADD 1
7699/1/13 REV 1
approuvé par le Coreper, 1^e partie, le 10.4.2013

Les éventuelles déclarations et/ou explications de vote sont accessibles sur le site internet du Conseil, sous la rubrique "Documents", "Transparence législative", "Relevés mensuels des actes du Conseil": <http://www.consilium.europa.eu>.

